

**ARRETE n° 2019-55  
RELATIF AUX BUREAUX DE VOTE**

**CONSEIL D'ECOLE  
DE POLYTECH ANGERS**

**Collèges des représentants du personnel  
Mardi 8 octobre 2019**

Vu le Code de l'Éducation notamment ses articles L719-1 à L719-3 et D719-1 à D719-40 ;

Vu l'arrêté du 11 mai 2019 portant création de l'Ecole polytechnique universitaire « Polytech Angers » de l'université d'Angers ;

Vu les statuts de l'Université d'Angers approuvés par le Conseil d'Administration le 30 juin 2016 ;

Vu les statuts provisoires de Polytech Angers approuvés par le Conseil d'Administration de l'Université d'Angers le 31 janvier 2019 ;

Vu l'arrêté n° 2019-46 du 10 septembre 2019 relatif à l'organisation des élections pour la mise en place du Conseil de Polytech Angers en ce qui concerne les collèges des représentants du personnel.

**LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE**

**ARRETE :**

Les bureaux de vote créés en vue du scrutin du mardi 8 octobre 2019 relatif à la mise en place du Conseil de Polytech Angers en ce qui concerne les collèges des représentants du personnel se composent comme il suit :

- ✓ Bureau de vote du campus de Belle-Beille de Polytech Angers – Hall d'accueil - 62, avenue Notre-Dame du Lac - ANGERS

Président : Fabrice GUERIN

Assesseures : Carole BRECHET - Agnès LAFON-DELPIT

- ✓ Bureau de vote du campus Santé de Polytech Angers – Salle de réunion (1<sup>er</sup> étage) - 16, boulevard Daviers – ANGERS

Président : Alphonse CALENDIA

Assesseurs : Anne HUCHET - Jean-Michel OGER

Fait à Angers, le 4 octobre 2019  
Le Président de l'Université  
Christian ROBLÉDO  
**Signé**